

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le deux juin, à quinze heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Luc PILLIERE, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc PILLIERE, Claudine POLIN, Marie-Paule LEJEUNE, Jean-Pierre FOUCART, Jean-Claude COLLET, Jean-Pierre POLIN, Françoise BOUTILLIER.

Absent excusé :

Secrétaire : Jean-Claude COLLET

Lecture et approbation du compte-rendu du 12 avril 2017.

CIMETIERE

La procédure de reprise de concession va se poursuivre.

L'affichage a eu lieu pendant 3 ans au cimetière pour avertir de la reprise des concessions.

Un nouvel état des lieux sera fait pour constater si les concessions ont été entretenues ou pas, le vendredi 7 juillet 2017 à 14h.

En cas de non entretien, un constat d'abandon persistant sera établi.

A la fin de la procédure, la commune prendra en charge l'enlèvement des monuments.

14 JUILLET

La même formule que l'année dernière est reconduite.

Il y aura un buffet froid.

Les tarifs pour les personnes extérieures sont les suivants :

- Enfant (jusque 14 ans inclus) : 9 €
- Adulte (à partir de 15 ans) : 18 €

Le menu sera composé de 2 viandes, charcuteries, crudités et salades.

Il est suggéré de faire une retraite aux flambeaux le 13 juillet au soir. Une invitation sera lancée, avec réponse à donner, et la manifestation aura lieu selon le nombre de participants.

LOGEMENT COMMUNAL

Les locataires quittent le logement le 1^{er} août 2017.

Ils proposent de laisser la cuisine, le portail et la cabane de jardin en échange de 3 mois de loyers.

Les justificatifs de factures seront demandés.

QUESTIONS DIVERSES

- A la demande de la Trésorerie, il faut prendre la décision modificative suivante : prélever la somme de – 6650,00 € du compte 65548 pour abonder le compte 6218 de + 6650,00 €. Accord de l'ensemble du conseil
- Un droit de préemption pour un terrain rue de Château-Thierry est présenté au conseil. Pas de préemption de la part de la commune.
- Un bon « ménage de printemps » va être effectué à la mairie.
- Une journée « réparations » va être organisée le 15 juin 2017, afin de faire les petits travaux d'entretien de la commune.
- Le conseil municipal remercie Monsieur LAHAYE d'avoir coupé un arbre dangereux.
- Monsieur Jean-Paul PILLIERE a adressé un courrier à la commune indiquant qu'il ne veut pas payer la PVR Rue des Lorrains, sous prétexte qu'il n'y a pas de construction sur le terrain.
